

## Les CAP (Commissions administratives paritaires)

Statut général – organisation de la FPT  
Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié  
Décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié  
Décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017

### Définition

Les commissions administratives paritaires constituent avec les commissions consultatives paritaires et le comité technique, les instances de concertation où se retrouvent représentants des collectivités et représentants du personnel.

A la différence du Comité technique qui concerne toutes les catégories d'agents ainsi que les agents non titulaires, il existe une commission administrative paritaire pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires, avec l'instauration de groupes hiérarchiques à l'intérieur de chacune d'elles.

Pour toutes les collectivités et établissements qui leur sont affiliés, les commissions administratives paritaires sont placées auprès des centres de gestion et ce, quelle que soit la catégorie concernée, et le nombre de fonctionnaires.

En cas d'affiliation volontaire, la collectivité ou l'établissement peut se réserver d'assurer le fonctionnement de la totalité des CAP ou certaines d'entre elles.

Dans le cas où la collectivité ou l'établissement n'est pas affilié à un CDG, les CAP sont placées auprès de cette collectivité ou cet établissement.

Les CAP sont présidées par le président du Centre de gestion, le maire ou le président d'établissement. Elles sont présidées par un magistrat de l'ordre administratif lorsqu'elles siègent en conseil de discipline.

Les CAP s'intéressent d'une façon générale aux situations individuelles des agents titulaires. Les situations individuelles des agents contractuels relèvent des commissions consultatives paritaires.

### Composition

Les commissions administratives comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Chaque titulaire a un suppléant.

Les fonctionnaires territoriaux sont répartis en fonction de leur grade, en six groupes hiérarchiques, définis par le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié. Chacune des catégories A, B et C comportent deux groupes hiérarchiques, dits groupe de base et groupe supérieur.

Les représentants de fonctionnaires territoriaux sont élus sur les listes présentées par les organisations syndicales au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Afin de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée.

La durée du mandat est de 4 ans.

Les représentants des collectivités sont désignés par l'autorité territoriale (maire ou président) parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif.

Lorsque la CAP est placée auprès du centre de gestion, ses représentants sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du CDG, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas par eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaires.

Les représentants des collectivités et établissements cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

Les collectivités et établissements peuvent procéder à tout moment et pour le reste du mandat à accomplir au remplacement de leurs représentants.

## Rôle des CAP

Leur rôle pour les questions entrant dans le champ de leur compétence est consultatif : les CAP rendent des avis.

Cependant cet avis est obligatoire et doit être préalable à la prise de décision.

La procédure est viciée si l'avis n'est pas rendu, et en cas de contentieux la décision prise peut être annulée pour vice de forme, sans que le fond soit examiné.

## Compétences

Les CAP doivent être consultées sur les questions suivantes :

- respect de la réglementation en matière de cumul d'activités {art.25 - Loi 13/07/83}
- prorogation de stage {art 4 - Décret n°92-1194 du 04/11/92}
- refus de titularisation d'un stagiaire {art.30 - Loi du 26/01/84}
- licenciement en cours de stage {art. 46 - Loi du 26/01/84}
- promotion interne {art.39 - Loi 26/01/84}
- mutation entraînant soit un changement de résidence soit une modification de la situation de l'intéressé {art.52 - Loi du 26/01/84}
- litiges portant sur le temps partiel {art.60 - Loi du 26/01/84}
- notation {art.76 - Loi du 26/01/84}
- avancement d'échelon {art. 78 - Loi du 26/01/84}
- avancement de grade {art.80 - Loi du 26/01/84}
- reclassement pour inaptitude physique {art. 81 à 84 - Loi du 26/01/84}
- mise à disposition {art. 61 et 62 - Loi du 26/01/84}
- détachement (sauf dans le cas de détachement de plein droit) {art. 64 - Loi du 26/01/84}
- position hors cadre {art.70 - Loi du 26/01/84}
- disponibilité {art.72 - Loi du 26/01/84}
- contrôle des activités privées exercées par les fonctionnaires ayant cessé définitivement leurs fonctions ou mis en disponibilité {art. 95 - Loi du 26/01/84}
- refus d'une démission {art. 96 - Loi 26/01/84}
- suppression d'emploi {art. 97 - Loi 26/01/84}
- refus d'accorder une formation professionnelle ou personnelle. {art. 2 - Loi du 12/07/84}
- la situation du fonctionnaire à la fin de son détachement {art. 67 Loi du 26/01/84}

Les CAP siègent en formation disciplinaire et donnent des :

- propositions de décisions portant sanctions disciplinaires {art. 89, 90 et 91 - Loi du 26/01/84}  
voir fiche sur [la discipline 1.08](#)
- avis pour les licenciements pour insuffisance professionnelle {art. 93 Loi du 26/01/84}

<b>Catégorie A : Président M. REVEAU</b>	
Représentants des collectivités territoriales	Représentants du personnel
Titulaires	Titulaires
<p>Monsieur Didier REVEAU Maire-adjoint de la Ferté-Bernard</p> <p>Monsieur Bernard TARIN Conseiller mun. délégué de Sablé-sur-Sarthe</p> <p>Monsieur Thierry COZIC Maire de Arnage</p> <p>Madame Géraldine VOGEL Maire de Beaufay</p> <p>Monsieur Léonard GASCHET Maire de Saint-Calais</p>	<p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 6</b></p> <p>Monsieur Didier LAVEAU CDC du Pays Fléchois (SNDGCT)</p> <p>Monsieur Frédéric REPUSSEAU CDC de l'Huisne Sarthoise (SNDGCT)</p> <p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 5</b></p> <p>Monsieur Laurent BAUDRY Mairie de Mulsanne (SNDGCT)</p> <p>Madame Katell HENRY Mairie de Savigné-l'Évêque (UNSA)</p> <p>Madame Hélène KUHN Mairie de Parcé-sur-Sarthe (UNSA)</p>
Suppléants	Suppléants
<p>Monsieur Jean-Paul BEAUDOUIN Maire de Mayet</p> <p>Madame Martine CRNKOVIC Vice-présidente de la CDC Sablé-sur-Sarthe</p> <p>Madame Stéphanie FAURE Maire-adjointe d'Ancinnes</p> <p>Madame Rose-Marie GUILLOPÉ Maire-adjointe de Bonnétable</p> <p>Monsieur Emmanuel FRANCO Maire d'Étival-Lès-le-Mans</p>	<p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 6</b></p> <p>Madame Myriam MORTREAU CDC Loir Lucé Bercé (SNDGCT)</p> <p>Madame Isabelle MENARD CDC Sud Sarthe (SNDGCT)</p> <p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 5</b></p> <p>Madame Isabelle DURAND Mairie de Spay (SNDGCT)</p> <p>Madame Lucie BOUSCAUD-JOUSSELIN CDC Maine Saosnois (UNSA)</p> <p>Monsieur Jean-Eric DAVOY Mairie de Neuville-sur-Sarthe (UNSA)</p>

<b>Catégorie B : Président M. REVEAU</b>	
Représentants des collectivités territoriales	Représentants du personnel
Titulaires	Titulaires
<p>Monsieur Didier REVEAU Maire-adjoint de la Ferté-Bernard</p> <p>Monsieur Bernard TARIN Conseiller mun. délégué de Sablé-sur-Sarthe</p> <p>Monsieur Thierry COZIC Maire de Arnage</p> <p>Madame Géraldine VOGEL Maire de Beaufay</p> <p>Monsieur Alain GUEHERY Maire-adjoint de Fillé-sur-Sarthe</p> <p>Monsieur Léonard GASCHET Maire de Saint-Calais</p>	<p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 4</b></p> <p>Madame Sabine OMONT Mairie de Domfront-en-Champagne (UNSA)</p> <p>Madame Katia CHAUFOUR Mairie La Chartre-sur-le-Loir (UNSA)</p> <p>Madame Karine MULLET CDC Sud Sarthe (UNSA)</p> <p>Monsieur Jean-Luc PASTOR Mairie de Coulaines (CFDT)</p> <p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 3</b></p> <p>Madame Roselyne LAMBERT Mairie Savigné-l'Évêque (UNSA)</p> <p>Monsieur Philippe BARCÉ-RENARD Mairie de Changé (CFDT)</p>
Suppléants	Suppléants
<p>Monsieur Jean-Paul BEAUDOUIN Maire de Mayet</p> <p>Madame Martine CRNKOVIC Vice-présidente de la CDC Sablé-sur-Sarthe</p> <p>Madame Stéphanie FAURE Maire-adjointe d'Ancinnes</p> <p>Madame Rose-marie GUILLOPÉ Maire-adjointe de Bonnétable</p> <p>Madame Véronique CANTIN Maire de Neuville-sur-Sarthe</p> <p>Monsieur Emmanuel FRANCO Maire d'Étival-Lès-le-Mans</p>	<p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 4</b></p> <p>Madame Céline MATHE Mairie de Saint-Cosme-en-Vairais (UNSA)</p> <p>Monsieur Sébastien RIBOULET Mairie de Yvré-le-Pôlin (UNSA)</p> <p>Madame Isabelle MAHUET Mairie de Chantenay-Villedieu (UNSA)</p> <p>Madame Frédérique LEJEUNE Mairie de Coulaines (CFDT)</p> <p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 3</b></p> <p>Madame Sonia BOULARD Mairie de Beaufay (UNSA)</p> <p>Monsieur Mathieu PONS Mairie de Spay (CFDT)</p>

<b>Catégorie C : Président : M. AMIARD</b>	
Représentants des collectivités territoriales	Représentants du personnel
Titulaires	Titulaires
<p>Monsieur Dominique AMIARD Maire de Cures</p> <p>Monsieur Bernard TARIN Conseiller Mun. Délégué de Sablé-sur-Sarthe</p> <p>Monsieur Dominique DAVOINE Maire-Adjoint de la Flèche</p> <p>Madame Stéphanie FAURE Maire-adjointe d'Ancinnes</p> <p>Monsieur Patrick GAUDRE Maire de Saint-Corneille</p> <p>Monsieur Alain GUEHERY Maire-adjoint de Fillé-sur-Sarthe</p> <p>Madame Patricia EDET Maire de Saint-Martin-des-Monts</p> <p>Monsieur André-Pierre GUITTET Vice-président de la CDC de l'Huisne Sarthoise</p>	<p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 2</b></p> <p>Madame Sophie BORDEAU Mairie d'Allonnes (CFDT)</p> <p>Monsieur Manuel JACQUIN Mairie de La Suze-sur-Sarthe (CGT)</p> <p>Monsieur Jean-Louis MECHIN Mairie de Changé (CGT)</p> <p>Madame Isabelle MOLLÉ Mairie de Voivres-lès-le-Mans (Sud)</p> <p>Madame Sandrine BODEREAU BEATRIX Mairie de marigné-Laillé (UNSA)</p> <p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 1</b></p> <p>Monsieur Guillaume PLET Mairie d'Aigné (CFDT)</p> <p>Monsieur Julien CHEVEREAU Mairie de Mayet (FO)</p> <p>Madame Sylvie RICHARD CCAS de Montval-sur-Loir (UNSA)</p>
Suppléants	Suppléants
<p>Monsieur Jean-Paul BOISARD Maire de Saint-Jean-du-Bois</p> <p>Madame Martine CRNKOVIC Vice-présidente de la CDC Sablé-sur-Sarthe</p> <p>Madame Nadine MERCIER Maire-adjointe du Grand-Lucé</p> <p>Madame Véronique CANTIN Maire de Neuville-sur-Sarthe</p> <p>Monsieur Gérard CLEMENT Maire de Gréez-sur-Roc</p> <p>Madame Jocelyne MARTIN Maire-adjointe d'Aigné</p> <p>Monsieur Michel COUTELLE Maire de Chemiré-en-Charnie</p> <p>Madame Ginette SYBILLE Maire de Crissé</p>	<p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 2</b></p> <p>Monsieur Arnaud COULON Mairie de Coulaines (CFDT)</p> <p>Monsieur Frédéric ANDOUARD Mairie de La Flèche (CGT)</p> <p>Madame Annie RABEAU Mairie de Téloché (CGT)</p> <p>Madame Maryline JARRY Mairie de Moncé-en-Belin (SUD)</p> <p>Monsieur Pascal-Alexis DIAZ Mairie de Mulsanne (UNSA)</p> <p style="text-align: center;"><b>Groupe hiérarchique 1</b></p> <p>Madame Christelle GERMOND Mairie de la Guierche (CFDT)</p> <p>Monsieur Romain LECAMUS Mairie de Montfort-le-Gesnois (FO)</p> <p>Madame Sandrine LE GALL Mairie de Savigné-l'Évêque (UNSA)</p>